

JOURNAL REPUBLICAIN INTRANSIGEANT

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Tunisie, Constantine et Tripolitaine. 10 fr. France et Algérie. 12 >

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé

au bureau du journal

TUNIS. - Rues d'Italie et Hannon, 2 - TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Eches 2 fr la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4º page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

LA FOLIE D'UN VOLEUR

Tunis, le 8 Novembre 1900

Entre les mailles de la justice!

Sous quel régime vivonsnous, en l'an de grâce, mil neuf cent, le général André étant ministre de la guerre du cabinet de défense républicaine?

Sommes-nous en république ou en monarchie?

Les citoyens sont-ils égaux devant la loi?

Ce sont les questions que nous nous posons depuis trois jours sans pouvoir les résoudre.

Nous savons bien que la Tunisie est loin de la France mais nous ne pouvons supposer qu'elle soit si éloignée que l'écho de ce qui s'y passe n'arrive pas jusqu'aux oreilles de nos gouvernants.

Bref, voici de quoi il s'agit: Le sergent réserviste, P. de F., dont toute la presse, et la Dépêche la première, a annoncé les vols commis dans les casernements au préjudice de ses camarades et la découverte de ceux-ci par le poiçonnage traditionnel des pièces, a été envoyé, depuis une dizaine de jours, en observation à l'hôpital militaire.

On comprend ce que cela veut dire. On va sans doute tâcher de faire passer P. de F. pour fou et le soustraire ainsi à l'action de la justice.

De la sorte il sortirait indemne et le déshonneur ne viendrait pas rejaillir sur sa noble famille.

Nous avions fait pressentir ce dénouement, les faits viendraient donc corroborer ce que nous pensions.

Ce serait tout bonnement scandaleux car de F. est aussi fou que vous ou moi.

Il avait parfaitement sa lucidité d'esprit, dans la journée du dimanche, alors qu'il courait de tous côtés pour tàcher d'emprunter cinq louis.

Ne les ayant pas trouvés, et comme il lui fallait de l'argent coùte que coùte pour faire la noce, il est descendu jusqu'au vol avec cette particularité

odieuse que le dit vol a été commis au préjudice d'un de ses camarades qui n'a que son travail pour vivre et que le vol dont il était l'objet était le fruit d'économies péniblement amassées, en vue de la pèriode d'exercices de vingt-huit jours!

Et voilà l'individu que l'on veut faire passer pour fou parce qu'il porte un nom à particule, que l'on veut sauver de la justice et du juste châtiment qui attend les voleurs?

Cela est impossible.

Nons ne sommes plus, heureusement, au temps où les nobles pouvaient tout se permettre, de souiller nos femmes, de violer nos filles et de voler les manants, si tel était leur ben plaisir.

Quatre-vingt-neuf est passé depuis et a décrété que tous les citoyens français étaient égaux devant la loi même en Tunisie sous le pachalik de Millet; ils sont même les égaux des indigènes puisqu'ils sont soumis comme eux à la corvée des prestations!

Et nous espérons bien que malgré toutes les influences mises en jeu, ce noble rejeton subira le sort de ceux qui se sont mis dans le même cas et que la loi punit juste-

Faire passer entre les mailles du filet de la justice P. de F. serait un scandale inoui qui aurait une répercussion dans la presse métropolitaine peutêtre même jusqu'au sein du parlement français. Nous espéronsfermement qu'il n'aura pas lieu et que le coupable sera laissé à la justice qui jugera selon le code.

En république, répétonsnous, il ne peut y avoir deux poids et deux mesures, bien que malheureusement trop souvent nous hous apercevions du contraire.

Em. LACROIX.

Il parait que M. Millet fait des dé-marches surhumaines pour se maintenir à son poste.

On l'aperçoit du matin au soir suspendu à tous les cordons de sonnet-tes allant implorer la protection de tel ou tel homme politique qu'il a obligé ou dont il a favorisé les inté-

Faut-il que la place soit bonne à garder pour qu'un homme de son importance se démène ainsi?

Quoiqu'il en soit, il fait annoncer qu'il sera sous peu à Tunis où il vien-dra présider la Conférence Consul-

Le ministère veut dont perpétuer l'état d'esprit qui règne en Tunisie et ne pas nous redonner le calme et la tranquillité dont nous avons besoin pour continuer l'œuvre que la France a entreprise dans ce pays?

AUTOUR D'UNE AGRESSION

Mise au point

C'est d'abord M. Lafitte, renseigné par de la Houplière cadet, qui publia dans la Dépêche de samedi matin l'information suivante, en chronique locale, sous le titre : Vive explica-

« Hier, au départ du train de cinq heures pour Maxula-Rades, M. La-croix, directeur de la Petite Tunisie, venait de monter dans un wagon de 1 m classe, lorque MM. de La Houpliè-re, deux frères, se présentèrent à la portière.

« M. Lacroix ayant publié, dans son journal, une insinuation très malveillante à l'ègard d'un reporter de la presse fusionne à Bizerte, aurait déclaré, devant certaines personnes, qu'il avait visé M. de La Hauplière jeune (1) Ce dernier rejoi-Houplière jeune(1). Ce dernier rejoignit M. Lacroix dans son comparti-ment et le frappa de plusieurs coups violents que celui-ci essayait-d'ail-leurs de parer et de rendre, mais avec peu de succès, raconte-t-on.

« Un agent intervint, mais M. Lacroix refusa de le suivre, prétextant que ses affaires l'appelaient sans re-tard à Maxula-Radès. »

Le Promeneur, en retard de vingtquatre heures sur son confrère quotidien, relatait l'incident dans ces ter-

« L'incident plutôt vif survenu entre MM. Lacroix et de la Houplière a été relaté tout au long dans les chroniques de nos deux confrères quotidiens : la "Dépêche Tunisienne

« Nous n'y reviendrons pas.

« Pour notre compte, avant que cet incident se produisit, nous avions opposé à l'allégation imprécise de la Petite Tunisie le résultat de notre enquête personnelle qui concluait à l'inanité absolue du fait avancé.

« M. Lacroix qui s'était prudemment abstenu de mettre les points sur les i, dans son journal, s'est vu mettre les poings sur les yeux par notre reporter à Bizerte, qu'il avait ensuite publiquement mis en cause

« C'est affaire entre sa conscience et sa crănerie proverbiale.

« Pour notre compte, nous ne saurions reprocher à M.de la Houplière l'acte de représailles auquel il s'est livré dans un moment de colère bien

« En somme, de toute cette affaire se dégage un double enseigne-ment: c'est qu'il est hien imprudent, pour le seul plaisir d'être désagréa-ble à un confrère, de porter à la légere une accusation aussi grave que mal fondée; mais surtout celui qui accueille sans les controler les potins stupides d'un jeune reporter in-conscient, et en fait son profit pour corserune chronique à scandale, doit s'attendre à supporter — philosophiquement, si c'est dans son caractère - les conséquences de sa complai-sante hospitalité. »

Maintenant que mes « excellents » confrères quotidiens ont relaté chacun à leur façon, l'agression dont j'ai été l'objet de la part de deux individus, (1 et 2) G'est absolument faux.

dont l'un d'eux avait ces temps derniers de très fréquents entretiens avec M. le Juge d'instruction au sujet d'une accusation, vraie ou fausse, je l'ignore et je préfère la croire fausse pour le nom qu'ils portent, il me sera permis, à mon tour, témoin involontaire, de dire comment les choses se sont exactement passées.

Mon correspondant de Bizerte, m'avait fait part qu'un journaliste qu'il ne connaissait pas avait dit à un de ses confrères qu'il croyait bien avoir, en se couchant, une pièce de dix francs qu'il n'avait plus retrouvée le matin à son réveil.

- Cela ne m'étonne pas de lui..... aurait répondu le confrère en ques-

Mon correspondant ne m'ayant donné aucun nom j'ignorais donc de qui il s'agissait jusqu'à mercredi où quelqu'un me demanda si je connaissais l'affaire de Bizerte et comme je lui répondais affirmativement mais que je ne savais pas de qui il s'agissait, il me nomma quelqu'un à qui on attribuait le tour de prestidigitation.

Le jeudi, j'eus l'occasion de rencontrer en chemin de fer M. D fils que je savais lié avec ce monsieur a qui je demandais s'il avait connaissance du bruit qui courait

sur son ami?

M. D....ne l'avait pas entendu dire. Dans la soirée du même jour, on me parla encore de cette affaire, ça devenait une véritable scie et l'on me donna cette fois un nom qui n'était plus le même; je résolus de voir la personne que l'on m'avait indiquée comme ayant été refaite des dix francs mais je ne pus la rencontrer; bref, ne sachant au juste qui c'était réellement je fis paraître l'entrefilet qu'on a lu dans notre dernier numéro ; celui qui se sentirait morveux se moucherait.

Toute la journée, je vaquai à mes occupations, j'arpentai plusieurs fois l'avenue de France et celle de la Marine, personne ne bougea, ni vint me demander des explications, ce n'était donc pas exact, je preferais ça.

A cinq heures je m'en fus à la gare prendre le train pour rentrer chez

J'étais déjà installé dans un coin d'un compartiment de 2º classe et je lisais tranquillement un journal, lorsque tout d'un coup le nommé de la Houplière, cadet, apparut à la porte du compartiment, suivi de son frère atné qui lui marchait sur les talons. Des qu'il m'aperçut, il s'élança sur moi en balbutiant des paroles que je ne compris pas, je me levai immédiatement et l'empoignai par les deux bras pour le jeter par la porte ou par la fenêtre du compatiment, mais son frère le poussait pour lui éviter une chute en disant : « mais frappe donc, frappe donc! » voyant que son cadet n'y parvenait pas, le grand bougre essaya de m'allonger un coup de canne sur la tête qui ne fit, grace à dieu, que m'effleurer légèrement.

A ce moment, l'agent de service à la gare qui avait entendu les bruits de l'explication était arrivé je ne sais comment dans le compartiment pour

nous séparer; mais de la Houplière ainé voulait encore me frapper de sa canne pendant que je serrais for; son frère et le coup qu'il me destinait vintfrapper le malheureux agent qui a été blessé à la main et a dressé procès-verbal.

Ces deuxnobles chevaliers ont naturellement fait courir le bruit dans la soirée, qu'il m'avait laissé comme une loque pantelante et informe sur les bancs du compartiment, les yeux pochés, la face tuméfiée et sans doute les boyaux du ventre en l'air....

J'ai été tellement peu touché que samedi matin j'étais, comme d'habitude, à mes occupations et le commissaire de police chez qui j'ai été appelé a pu constater ainsi que deux ou trois confrères présents que je n'avais rien de cassé ni de brisé et la figure intacte.

Procès-verbal a été dressé contre de la Houplière ainé, qui a nié au commissaire de police avoir frappé alors que la veille il disait le contraire, pour coups et blessures vis-à-vis de l'agent de police.

Je n'ai pas la prétention de vouloir poser pour le lort a pras mi pour l'hercule, mais je ne crains personne, encore moins le particulier que j'ai poliment éconduit plus de vingt fois n'ayant pas d'emploi à lui donner qui ose écrire que c'est affaire entre ma conscience et ma crânerie proverbiale.... si le cœur lui en dit, qu'il y Em.L. vienne de bon cœur.

Il nous revient que M. le consul général d'Italie aurait saisi son gouvernement de la situation malheureuse faite aux pêcheurs napolitains de La Goulette par suite de l'amodiation de lac de Tunis.

Le cabinet italien aurait même déjà, dit-on, entamé des pourparlers avec le gouvernement français pour faire résilier le marché passé avec MM. Noël et Coste.

Nous ne savons pas quelle sera la réponse de M. Delcassé mais nous espérons bien qu'elle sera de nature à faire comprendre que nous sommes ici, chez nous, où nous faisons ce que bon nous semble.

Si la corporation évidemment intéressante des pêcheurs napolitains de La Goulette ne trouve plus à vivre dans cette ville, elle a un moven bien simple de ne pas crever de faim, c'est d'aller ailleurs chercher à gagner sa vie.

Echos & Nouvelles

Souhay, vient d'être nommé consul des Etats-Unis, à Tunis, en remplacement de M. Chapelié, démissionnaire.

Notre compatriote, dont les re-lations avec M. Millet étaient assez tendues, a préféré démissionner plutot que de mettre le pays qu'il représentait en conflit avec sa patrie. Et dieu sait si les occasions étaient nombreuses!

Nous félicitons vivement M.Chapelié.

Voilà pientôt près de six mois que le parquetde Tunis est sans

Première Marque de Pontarlier ADSINTRE JUNION Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépostaire pour la Tunisie, 16, avenue de Carthage, Tunis.

On a annoncé, puis on a démen-ti la nomination de l'honorable M. Spire dans les cadres métropoli-

Finalement M.Spire est toujours en France et le parquet de Tunis sans procureur de la République.

Cette longue absence n'est pas sans faire beaucoup jaser dans un certain monde.

Nous voudrions pouvoir étaler publiquement ce que l'on raconte, malheureusement la presse n'est pas libre en Tunisie comme en France et nous goûtons fort peu un entretien au tribunal avec l'honorable M. Froppo.

a Dépêche avait prétendu que M. Berthelot avait retiré son interpellation sur la Tunisie qui ne figurait plus, disait-elle, sur le bureau de la Chambre.

Elle s'est attiré un démenti bien senti, de la part de l'honorable député, lors de la réunion publique.

Nous donnons, d'autre part, dans nos informations, la liste des interpellations déposées sur le bureau de la Chambre et qui viendront à leur tour, parmi lesquelles figure, comme nous l'avons annoncé, celle de M. Firmin Faure, député d'Oran, sur la mort du marquis de Mores.

yous avons appris avec plaisir les distinctions honorifiques dont viennent d'être l'objet MM. Mohamed El Asfouri, président de la Municipalité de Tunis et Din-guezli, card de la banlieue de Tunis, le premier comme commandeur du dragon vert de l'Annam et le second, chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations bien sincères.

Madagascar comme à Tunis on 🗛 avait institué, il y a deux ou trois dffiérence que cet impôt n'atteignait que les malgaches.

Eh! bien, le général Gallieni, le jour de sa rentrée triomphale à Tananarive, a annoncé aux indigénes que comme don de joyeux retour il supprimait les prestations à partir du ler janvier 1901.

Voilà un exemple dont M. Millet devrait bien faire son profit et cependant cet impôt ne frappait que les malgaches !

ous avons annoncé que M.Versini, gendre de M. Machuel, devait être nommé inspecteur d'académie en France vers la fin de

Nous croyons savoir que vers la même époque M. Machuel sera prié de demander la liquidation de sa retraite, le programme que le gouvernement français se décide à appliquer différent essentiellement de celui de M. Machuel.

Il n'est bruit, dans certaine administration que nous ne pouvons encore nommer, de tripotages auxquels se livreraient quelques employés inférieurs de cette adminis-

Nous attendons des preuves plus palpables que celles qui nous ont été fournies pour les étaler publi-

Les écuries tunisiennes ont besoin d'un rude coup de balai.

n est encore venu se plaindre à nous des agissements de certains syndics de faillite.

Nous avons demandé qu'on nous transmette les griefs formulés contre ceux-ci par écrit pour les classer dans un dossier que nous re-mettrons à M. le Procureur de la République.

Nous engageons par la même occasion tous ceux qui ont été victimes d'agissements condamnables de le part des syndics de nous en faire part.

Il faut faire chasser les brebis galeuses.

l'on veut fumer d'excellentes di cigarettes, les Macédoine et les Diana n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

Puisque M. Candas a rappelé un incident Noël, vieux d'une dizaine d'années, il est bon que je fasse connaître à nos compatriotes qui n'étaient pas encore à Tunis à cette époque pourquoi j'ai détalé à toutes jambes comme le dit si spirituellement mon amical confrere.

M. Noël pourrait-être très largement mon père et je n'ai pas voulu me colleter avec lui à cause de son age, surtout que je n'avais pas très raison, mes amis ont pleinement approuvé ma conduite et Candas le pre-

Aujourd'hui, moins qu'alors, je ne regrette ce que j'ai fait.

Em. L.

PETIT

GUIGNOL TUNISIEN

Réclame gratuite

Ceci est une réclame gratuite pour tous ceux qui ne détestent pas de donner de temps à autre un coup de canif dans le contrat, au risque, quelquefois, d'attraper un coup de pied de Vénus, alors qu'ils ont sous la..... main de jolis, frais et mignons minois qui ne demandent qu'à..... marcherdans les prix les plus doux.

Il existe en pleine ville, un hôtel meublé généralement habité par quelques belles filles d'Eve préférant mener la vie facile et joyeuse des prètresses de l'ancien temps plutôt que d'aller s'étioler dans un magasin ou perdre la vue à enfiler des aiguilles du matin au soir; elles aiment mieux enfiler autre chose ; que celles qui n'ont pas péché, leur jettent la première pierre!

Or uone, il existe, dans Inotel en question trois ou quatre chambres à la disposition de usted qui ne sont louées qu'à l'heure, ce que la police ne doit pas ignorer et qui sont fréquentées par des jeunes et jolies personnes appartenant à diverses classes de la société.

Il y a non seulement là une concurrence déloyale pour les maisons fermées qui paient patente mais encore une gêne sérieuse pour les maisons du voisinage dont les habitants seraient très heureux que M.le Directeur de la sûreté priât la tenancière d'aller ailleurs transporter

LA TUNISIE italienne ou française?

A M.le ministre des affaires étrangères, je me permets de signaler tout particulièrement l'information suivante:

Tunis, 22 octobre. - Deux membres du Parlement italien sont attendus à Tunis. Ils doivent conférer avec leurs compatriotes habitant la ville, en vue de l'extension de la colonisation italienne en Tunisie.

Elles en disent long ces quatre

Elles résument en quelques mots toutes les plaintes, toutes les ap-préhensions, tous les mécomptes de la colonisation française en

Tunisie. Jusqu'à ce jour, nous avons pu croire que la Tunisie serait la plus riche, la plus belle, la plus française de nos colonies. Nous l'avons espéré, nous l'avons cru, nous l'avons dit; nous avons, sur tous les tons et sur tous les modes, célébré l'avenir de ce pays. Et voilà qu'aujourd'hui presque officiellement, on nous rappelle que la Tunisie est, dès maintenant, devenue et qu'elle deviendra chaque jour davantage une colonie italienne!

Nous l'avons dit depuis long-temps et plus d'une fois, au grand scandale des autorités optimistes

et trop facilement satisfaites d'ellesmèmes. Nous avons été traités en grincheux, en trouble-fête et, persistant dans sa satisfaction imperturbable d'elle-même, l'administration tunisienne a continué de faire tout ce qu'il fallait pour que pas un colon français ne vint en Tunisie; pendant ce temps le gouvernement italien prenait possession de la terre tunisienne en y établissant rapidement tous les affamés fugitifs de la Sicile at de la Calabre.

Les colons ne lui manquaient pas. ll en trouvait autant et plus même qu'il ne voulait, parce qu'il ne repousse pas les pauvres, les indigents. Il a compris que ce ne sont pas les petits propriétaires, les petits bourgeois qui émigrent. Il n'y a que les gros capitaux et les meurt-de-faim qui volontiers s'aventurent en pays étranger. Sur la Tunisie, les gros capitaux français se sont portés a-bondamment. Les pauvres diables n'ont même pas eu l'envie d'y venir, parce que des le premier jour, on leur a fermé la porte au nez.

Le premier mot, le premier avis, la première règle qu'ait articulé l'administration, ç'a été : « Ne venez pas en Tunisie, si vous n'avez pas au moins 5.000 francs d'argent disponible. » Et, d'année en année, ce minimum s'élevait Aujourd'hui M.le directeur de l'Agriculture déclare ne pouvoir admettre que des colons à quinze mille francs. Il n'a pas encore pu comprendre que n'importe quel paysan français possédant non pas quinze mille, mais seulement deux on trois mille francs est pour ainsi dire cloué au lopin de terre qu'il cultive et que rien ne peut l'en déraciner.

D'ailleurs, profondément imbu des traditions administratives, M. le directeur général, qui a appris l'agriculture dans les bureaux de l'Enregistrement, n'entend pas que, riche ou pauvre,un colon quelconque se permette d'avoir d'autres idées, d'autres volontés, d'autres méthodes que celles de l'adminis-tration. L'état ne donne rien aux colons ; il leur vend la terre le plus cher qu'il peut - ce qui fait qu'il ne se présente personne pour en acheter - mais il leur prodigue les règlements, les obligations, les tracasseries et, pour un achat de quelques hectares, c'est tout un cahier de charges.

D'ailleurs, - si pour emprunter aux Italiens des procédés dont l'efficacité n'a plus besoin d'être démontrée—une compagnie essaie de se former pour acheter des terres en vue d'y établir des colons, on a vite fait de l'évincer. L'administration ne saurait évidemment permettre que des sociétés, des individualités sans mandat aient la prétention de substituer leurs vues et leur action à l'action et aux vues du gouvernement.

Si M. le ministre des Affaires étrangéres veut se bien rendre compte des raisons qui tiennent les colons français à l'écart de Tunisie, et qui en ouvrent la porte toute grande aux émigrants italiens, il n'a qu'à faire dresser — j'entends sérieusement et sincèrement — le bilan de l'administration de l'Agriculture en Tunisie.

Quand je dis le bilan, j'ai conscience que j'emploie le mot juste, car c'est l'équivalent d'une faillite. La dépense est grosse; le profit est nul, si même il n'est pas négatif. Je ne veux pas entrer dans le détail, n'ayant aucun goût pour les personnalités. Mais je crois pouvoir me permettre d'affirmer que la discussion sérieuse des budget de l'agriculture en Tunisie, ne produirait pas précisément une impression d'admiration profonde et de parfaite approbation. Nous avons tout le grand appareil d'une agriculture officielle, des écoles, des jardins d'essai, des professeurs, des fonctionnaires, pour un million ou à peu près. Et le million que nous dépensons chaque année nous produit une moyenne de quinze à vingt colons par an. Ce ne sont même plus des colons à quinze mille francs, mais à cinquante mille. Quant c'est l'Etat qui paie, on sait que tout est plus cher.

La Tunisie, cependant, se fait

italienne. Et qu'on ne se fasse pas l'illusion d'espèrer la « francisation plus ou moins prochaine de ces immigrants. En Tunisie c'est le Français qui est l'étranger. Pas un immigrant italien — pas même les Siciliens de la Capace à Sousse, établis cependant en Tunisie depuis des années - n'a appris le français. Même les pêcheurs qui font nationaliser leurs bateaux pour avoir des privilèges de pèche - demreurent italiens et vont

faire leur service militaire en Italie. D'ailleurs, si des membres du parlement italien viennent organiser « l'extension de la colonisation italienne », vous pensez bien que ce n'est pas dans le but de « franciser » les Siciliens émigrés.Done, pas d'illusion à se faire là-dessus. C'est bien l'Italie qui, par ses nationaux, s'infiltre en Tunisie.

Cette invasion, pouvons-nous la contrebalancer et la rendre, sinon inoffensive, tout au moins beaucoup moins dangereuse ? Oui, peutêtre. Mais c'est à condition que nous changerons tout de suite complètement de conduite et de méthode; qu'on rende à l'enregistrement la bureaucratie et les procédes etroits qui lui appartiennent. nous inaugurerons un régime d'initiative privée, de liberté, de faveur, pour les colons et pour ceux qui les auront appelés.

Ce n'est pas la terre qui manque, en Tunisie. Mais ce n'est pas en vendant la terre au-dessus de son prix qu'on attirera des colons. Et, surtout, ce n'est pas en laissant aux mains des Habous - dont la gestion mériterait d'être de plus près surveillée - plus de la moitié des bonnes terres de Tunisie, qu'on rendra possible la colonisation française.

Tant-qu'on n'aura pas modifié profondément ces deux institutions: la direction générale de l'agriculture et l'administration des Habous, nous ne ferons en Tunisie que les affaires des Italiens.

(Politique Coloniale) Eug. BONHOURE.

Les quelques amis qu'il a encore, parce qu'il les a attachés par une patte avec des saucisses à son char, colportent que M. Millet annoncera à la Conférence Consultative qu'après entente avec M. le ministre des Affaires étrangères, il a obtenu la suppression du cautionnement des journaux et la taxe de route autrement dit des prestations.

La Tunisie périra plutôt avant que M. Millet ne revienne sur ses erreurs, aussi n'ajoutons-nous aucun fondement à ces deux nouvelles qui sont pour nous des canards.

M. Jonnart à Lyon

M. Jonnart, le nouveau gouver-neur général de l'Algérie, s'est arrêté quelques heures à Lyon. Un déjeûner lui a été offert par un groupe de Lyonnais ayant d'importants intérêts en Algérie.

Au dessert, notre ami M. Ferrouillat directeur du Lyon Républicain, a, dans une allocution très applaudie. remercié le nouveau gouverneur général d'avoir bien voulu venir examiner avec les intéressés les différents problèmes que soulève la colonisation algérienne, et d'avoir commencé sans retard, au profit de la colonie, une propagande intel-ligente en faveur de l'émigration de nouveaux capitaux.

M. Jennart a répondu :

« Vous avez donné à ce pays un remarquable et salutaire exemple, en apportant à l'Algérie vos capitaux d'abord, et mieux que vos capitaux, quelque chose de l'ame française, du génie de notre race, le plus humain et le plus noble qui soit.

« Les administrations sont faites pour le public, et non le public pour elles. L'administration algérienne a le devoir de seconder vos efforts, de favoriser vos entreprises. Pour toutes les questions qui intéressent la vitalité du colon, je recueillerai toujours avec plaisir, avec reconnaissance. vosavis, les conseils de votre expérience..... »

Voilà d'excellentes paroles dont nos résidents présent ou futurs devraient bien s'inspirer.

C'est exactement le contraire qu'on fait en Tunisie.

INFORMATIONS ____

Les interpellations à la Chambre

A l'heure actuelle, il n'y a pas moins de trente-trois interpellations déposèes à la Chambre.

1. Interpellation de M. Denis Guibert, sur les résultats de l'enquête faite à la Martinique, au sujet des troubles du François, par M. Pica-2. Interpellation de M. Denis des Landes sur les agissements du chef

du Cabinet de M.Leygues, M. Dejean, dans les Landes en vue de préparer sa candidature aux prochaines élec-3. Interpellation de M. Charles

Bernard, au sujet des radiations fai-tes au préjudice des 1^{re} et 2^e circonscriptions de Bordeaux; 4. Interpellation de M. Massabuau sur la politique financière du Gou-

vernement; 5. Interpellation de MM. Dejeante et Vaillant, sur les incidents qui se produisirent le 23 mai dernier au Père-Lachaise entre la police et les

6. Interpellation de M. Chassaing, sur les agissements de M. Souhard, ministre de France en Perse, récemment déplacé :

7. Interpellation de M. Morel, sur la question des soies pures ;

8. Interpellation de M. Baudryd'Asson, sur les scandales provoqués par les manicipalités de Reims, de Rochefort et de Roubaix, en abattant des croix.

9. Interpellation de M. Vigné, sur les abusala nonveir comanis aux co-

lonies:

A. La reallation de M. Brumond,
sur le retard nomenté par le préfet
Lutand à la republishen du budget
de la ville d'Auger: H. Lasies, de M. Lasies,

sur les accuracionents successifs de certains procès correlatifs à l'affaire Dreyius; 12. Interpellation de M. Paul

Faure, sur les affaires de Chine; 13. Interpellation de M. Bompard,

sur la tubarculose : 14. De M. Ch. Bernard sur certai-

ne décoration accordée à un fonctionnaire du ministre de la justice ; 15. De M. Berthelot sur les rap-

ports entre le résident général et la Colonie française de Tunis; 16. Du colonel Guérin sur les cau-

ses de la démission du général De-17. De M. Alcot sur la violation des décrets constitutifs de l'Etat-Ma-

18. De M. Fernand Brun sur l'application de la loi relative aux acci-

ents de travail : 19. De M. Sembat sur l'erreur judiciaire dont a été victime un nommé

20. De M. Paul Bernard, sur la façon scandaleuse dont sont faites les visites des bâtiments et leurs machines avant

21. De M. Pierre Richard sur l'épidémie de dyssenterie qu'à éprouvée la garnison de Vincennes ;

22. De M. Antide Bover sur les grèves de Marseille;

23. De M. Thierry sur le même su-

24. De M. Clovis Huges sur l'inter diction du Congrès anarchiste;

25. De M. Georges Berrysur les me-sures prises par le gouvernement pour faire échouer le banquet municipal:

26. De M. Coutant sur les trains ouvriers : 27. De M. Isnard sur la reconnais-

sance des syndicats des ports, 28. De M. Gervais sur l'accident de

la gare Montparnasse;
29. De M. de Mun sur la question des bourses dans les écoles de l'Etat;

30. De M. Cunéo d'Ornano sur la violation des lois et réglements militaires;
31. Interpellation Firmin Faure

sur l'assassinat de Morés; 32. Interpellation de M. Paul Roger

sur les conseils du travail; 33. Interpellation Lhopiteau sur les retards des trains.

On le voit, nos honorables ont du travail sur la planche.

M. Chamberlain a Malte

La visite de M. Chamber!ain à

Restaurant à la carte, cuisine et cave de 1er ordre Spécialités de plats du jour - Glaces, sorbets et pièces montées

Soupers après les Spectacles rues Amilcar et Hannon EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

Malte est regardée à Berlin comme une reconnaissance d'un général entreprenant qui étudie son terrain avant de livrer bataille.

Nos gouvernants feront bien d'ouvrir l'œil et le bon et surtout de combler au plus vite les vides faits dans ladivision d'occupation.

Chronique locale et régionale

L'affaire Tisseau-Candas, jugée à huis clos, sur la demande du ministère public, s'est terminée par la condamnation des deux inculpés à 1 an de prison avec application de la loi Bérenger.

Déplorable accident

Un déplorable accident vient d'arriver aux mines de Métlaoui, entrainant la mort d'une vingtaine d'ouvriers tous étrangers ou indigènes.

D'après M. le procureur de la République de Sousse la compagnie ne serait pas sans encourir une grave responsabilité dans l'accident par le manque de prévoyance dont elle a fait preuve.

Il parait que le travail souterrain qui se faisait aurait été signalé par un contre-maître à ses chefs, mais ceux-ci n'en tinrent aucun compte.

On pense bien que nous ne donnons cette grave nouvelle que sous toutes réserves, n'étant pas à même, à Tunis, de la contrôler.

Nous souhaitons même que la responsabilité des ingénieurs soit absolument dégagée de cet accident que nous voulons croire for-

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premu'r Prix modér s.

Courses de Tunis

Les courses du 11 novembre à Kassar-Saïd seront très intéressantes si nous en jugeons par la qualité des chevaux à l'entraînement.

Jusqu'à ce jour on peut compter comme partants probables sur Glaneur, Fingal, Piccola, Primerose, Karrigan, Loubère, Lancier, Gipsy, Furio, Méduse, Lady-Véra, Spar, Dragonne, Blæmfontein, Bibelot, Corniche, St-Gratien, Boulet, Téléphone, Casimir, Fathma, sans parler des inédits.

AU JOCKEY-CLUB A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ

4, Rue d'Italie, TUNIS Tailleur pour Dames et Messieurs

Innovation commerciale

Déjà, la population tunisienne a grandement apprécier les bienfaits apportés dans bien des ménages par le système de vente à l'abonnement inauguré à Tunis par les Galeries

L'accueil empressé fait par le pu-blic à ce mode de crédit a engagé la direction de cette importante maison à l'étendre le plus possible, pour le grand avantage de ses clients. Elle s'est entendue, dans ce but, avec plusieurs grands magasins représen-tant des commerces différents du sien et qui ont bien voulu accepter son procédé de vente sans augmentation des prix marqués.

C'est ainsi que, désormais, les por-teurs de bons délivrés par les Galeries Parisiennes pourront se procurer par abonnement :

1º Tous les articles de mobilier et de literie dans la première maison d'ameublement de notre place, la maison Boyoud Célestin, rue Es-Sa-

2º Tous les objets de bijouterie et d'horlogerie dans le magasin bien

connu de M. Ladislas, avenue de

3º Enfin, dans cette combinaison, rentre aussi l'atelier de corsets dirigé avec talent par Mme Dubreuilh, 10, rue de Hollande, 35, rue Al-Dja-

FOLIES-BERGERE

Les succès continus qui ont marqué la période de débuts de cet établissement grâce à l'intelligence de

ses administrateurs MM. Léon Dalver et Victor Hugo, ont engagé la direction à s'imposer de nouveaux sacrifices pour ne faire venir que des numéros des principaux établissements du genre de France.

Aussi, sous peu de jours, auronsnous des débuts sensationnels qui feront courir tout Tunis aux Folies.

Brasserie du Phénix

M. F. Macheret, ayant cédé l'exploitation de sa Brasserie du Phénix, înforme sa clientèle de la ville et de l'intérieur de la Régence que ses bureaux et entrepôts sont transférés rue d'Angleterre.

C'est à cette adresse que devront être envoyées toutes les commandes de gros.

Grand Hôtel et Restaurant CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Ouvert toute l'année

Grande Clinique Ophtalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n. 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après mili, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, lundis et vendredis.

MODES ET CONFECTIONS Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES à raison de 12 à 15 francs de façon

TRAVAIL SOIGNÉ

VENTE au Palais de Justice, à Paris

le 17 novembre, à deux heures

PROPRIÉTÉ

appelée Romano sise TUNIS, impasse Romano, sans numéro

MISE A PRIX: 12.000 FRANCS

S'adresser à Me Pérard, avoué, 372, rue Saint-Honoré; à M. Daupeley, avoué; à MM. Duret, administrateur judiciairé et Pérard, notaire, à Paris.

M. LÉON SOLET Réprésentant de commerce

nous prie de faire connaître la liste des marques que les fins gourmets sont toujours sûrs de trouver dans son grand entrepôt de l'avenue de Cartha-

Absinthe A. Junod, de Pontarlier. Vermouth Dolin, de Chambery. Le Chesky, de Frémy fils, de Chalonnes-sur-Loire.

La Grande Fine Champagne, de Courvoisier et Curlier frères, de Jarnac, Le Rhum Corail, des îles Grenadilles

La Fine Champagne, de Richard frè-

res, de Cognac Le Bitter Raillac, de Darizcuren, de Bordeaux.

Le Royal kina, de Gerbay, pharma-

Le Grand Mousseux Coq Gaulois,

de A.-J. Lecluse, Saumur.

Les Grands Vins de Champagne, de
Théophile Rœderer et Cie, maison fondée en 1864, Reims.

Les Grands Vins de Champagne, de

Saint-Marceaux et Cie, Reims.
Les Grands Vins de Bordeaux, de
A. de Luze et fils, Bordeaux
Les Grands Vins de Bourgegne, de
C. Maeryet comte Liger-Beter, Nuits-

Saint-Georges

Les Liqueurs Fines, extra supérieur de Galland neveu, de Vienne (Isère. Les Liqueurs si appréciées de La-beille, de Toulouse.

Les Eaux de Vichy, de la source Pas-cal, autorisée par l'Etat. L'Eau de Gouzan, source du docteur

Bertrand. Le Champagne de la Jarretière. Exiger la superbe paire de Jarretières

avec chaque bouteille.

La succursale de Bizerfe, dont M.
Gauthron à la gérance, est approvisionne de tous ces articles.

Adresser les commandes, pour Tu-nis et l'intérieur. à M. LÉON SOLET

dépositaire, 16, avenue de Carthage Pour Bizerte et la Région, à M. Gauthron à Bijouville

DEMANDER LE PRIX-COURANT M. SOLET est en outre dépositaire

de billards et tous articles de limonadiers de la maison Ferrandier, de Marseille. SPÉCIALITÉ DE COMPTOIRS EN ETAIN

Absinthe Oxygénée Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

PATISSERIE-CONFISERIE MAISON ACHARD

TUNIS 9, Rue d'Italie, TUNIS

Marrons glacés. Dattes fourrées à la pistache Spécialité de chocolat à la crème, praline, nougat et pistache.

Maison fabricant specialement ses produits Expédition par colis-postaux pour la France et l'Etranger.

DEMANDEZ PARTOUT L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle: Paris 1900 >0C#

Demandez dans tous les Etablissements l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents generaux et dépositaires pour la Tunisie MM, FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

12, rue d'Italie, 12 Em. GIRAUD, propriétaire GRAND RESTAURANT DE 1er ORDRE Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fiévres paludéennes périodiques, la cachexie des fiévres intermitentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les nèvralgies, etc. Rem-place la quinine sans en avoir les incon-

Doses: Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose. Dépôt : Pharmacie Malackowski, Turis

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881 BUREAUX: 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte 22, rue de Russie, 22 Immeubles de rentes -- Construction

industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc. Plans, Projets, affaires à forfait

Vente des vins de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

HYGIENE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiciles cicatrisante, qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourissons, soins de la bouche qu'il purifie des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc. Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes

Se défier des contrefaçons Dépôt : Pharmacie NÉE

ORMESSON - SAINT-POL-s/-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS

250.000° 100.000 50,000'-20,000'

1 lot de..... 10.000 fr. 10.000 fr. 5.000 65.000 1.000 25.000 13,000 500 n n 118.400 100

1253 lots pour...... 651.400 fr. EN UN SEUL TTRAGE QUI SE FERA LE

FEVRIER 1901 Tous les lots sont payables en argent

Le Billet: UN [r. — On trouve des billets dans toute ta France, chez les princip débit de tabac, libraires, etc. Proceroir à domicile, s'adr. à l'Eurre des EFFANTS TUBERQUIEUX, 35. r. Miromesnil, Paris, en joignant à la dem. ment-pre du prin des billets et une enveloppe affranch.portant adresse pe retour.

HORS CONCOURS Exposition Universelle Paris (900)

et 26, Rue d'Enghien, PARIS DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES Dépôt pour la Tunisie. Tripoli et Mal-

te, M. Avice à Tunis. Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

7. Rue des Glacières, 7 Le gérant : EM. LACROIX

Ge journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

E. Faure et C

14, rue d'Italie - TUNIS

Grande spécialité de Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants



Nous recommandons à nos clients notre chaussure fillettes et garçonnets, en article fort et soigné garanti tout cuir supérieure à ce qui a été vendu jusqu'à ce jour.

Grand choix pour Hommes et Dames en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe. Pantoufies. Sabots. Chaussons. Galoches. Guêtres. Molletières. Houzeaux. COUVERTURES TOUS GENRES

Rayons de Jupons pour Dames ENTRÉE LIBRE

VINS ET COMESTIBLES

GROS ME VE MARRILLIÉ DÉTAIL TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0'30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS - rues Amilcar et Annibal - TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE Salle de restaurant au premier



Bière brune et blonde supérieure SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES

MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

* BILLARDS *



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Société de Pétroles Russes

C.P. MUSCAT

DÉPOT: 25, Rue de Besançon

BUREAUX: 24, Rue de Metz

DOWA TEDEL OUED-ZARGA

Vius rouges et blanes, liascut Fandess'e de pare et de vin

Dépôt à Tenis : RUE Franch MINIA, 32

Vente directe da producteur au consciminateur

RESTAURANT de la FOURMI

Tenue par P. ROSSI

TUNIS - RUE D'ITALIE - TUNIS

Casse-croûte à toute heure de la journée.

Cet Établissement est complètement restauré à neuf

Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 francs 25 Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20

Cuisine et service irréprochable

Se recommande à MM. les Pouctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe corrière

Débit : 35 millions de Bouteilles

EAUX MINÈRALES NATURELLES DE GOUZAN

SOURCE BERTRAND
L'analyse batériologique démontre que la source Bertrand ne contien aucun microhe. Elle se conserve indéfiniment inaltérable.

Dépôt pour la Tunisie : Léon Solet, 16, avenue de Carthage;

Vente au détail : M. Viguié, négociant en vins à la Marine ; Mme Marillié, rue d'Italie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Biserte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres,

encaissement des compons, chèques et lettres de crédit. Dépôts à vue et à échéance lixe : à una. 2 %, 6 - mois. 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION Siège social, 7, que de la République, Marseille

Agence de Tunis Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur français Ville-de-Sfan, candiaine Darand, partira pour Sfax, Mehdia, Monastir et Sousse de 11 novembre.
Un emplacement spécial est réservé paur le transport des hestiaux.
Pour fret, passages et ranseignements s'à irosserà l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, v. rue Es Sadikia, Tunis

Cie TOLACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis

Cie TOLAUBE - paquelois-jasic iragical - ligence of thems

Service régulier à grande d'este de l'accept de l'accep

POUR LA HOTE IT NISIENNE et Tripo-li, tous les mardis, à 6 h, du soir.

L'Agent principal, J.-B. Pédelupk

5 h. matin. 3 h soir..

li, tous les mardis, à 6 h. du soir.

DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.

DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir,

DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi,

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les limits, à 4 h. s.

DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE, (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gubés, Djerba, Tripolò, tous les vendreils à 8 heures du soir.

Service réguliers hebdomadaires de Tunis. la côte tunisienne et

Service réguliers hebdomadares de Tunis, la côte tunisienne ét Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.

La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calèdonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messagaries Maritimes.

Pour fret et passagers, s'adresser aux hureaux de l'Agence, à Tu-

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇIS — SERVISES I GRANDE VITEME

Itinéraire: Marseille—Tunis-Malte—Tunis-Marseille

à dater du 13 juin 1900 au départ de Marseille

Départ de Marseille — le Lundi midi.

Arrivée à Tunis. — Marsii 7 h. 30 soir.

Arrivée à Malte. — Jaudi 10 h. matin.

Départ de Malte pour Tunis — Jaudi 5 h. soir.

Arrivée à Tunis. — Vendredi 5 h. soir.

Arrivée à Marseille. — Dimanche 3 h. 30 matin.

Itinéraire: Marseille Bizerte—Tunis—Sfax—Sousse—Tunis—Bizerte—Marseille

Départ de Marseille. — ie Vendredi 7 h. 30 soir.

Itinéraire: Marseille Bizerte—Tunis—Sfax—Sousse—Tunis—Bizerte—Marseille

Départ de Marseille. — ie Vendredi 8 h. 30 soir.

Départ de Bizerte. — Samedi 8 midi.

Arrivée à Bizerte. — Samedi 8 midi.

Arrivée à Tunis. — Dimanche 7 h. soir.

Départ de Tunis. — Dimanche 7 h. soir.

Départ de Tunis. — Dimanche 7 h. soir.

Départ de Sfax. — Lundi 6 h. soir. (1)

Départ de Sfax. — Lundi 6 h. soir. (1)

Départ de Sfax. — Lundi 6 h. soir. (1)

(1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1º Octobre au 30 Avril.

The second secon

dredis, à 5 heures du soir.

par la Compagnie des Messageries Maritimes.

nis, 8, rue d'Alger.

Compagnie Algerienne

SOCIÉTÉ ANONYME Cap.15.000.000 entièrement versés Comptoir de Tunis Avenue de France

Escompte - recouvrements avances surtitres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonîfié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons treis ans et deux ans, 30/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/, 0/0 bons à cinq ans, 4 0/0.



Drognerie-Herberisterie PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES M. CAMISON

8, rue d'Allemagne, 8 TUNIS

Assortiment complet pour les Ménagères

ZAGHOUAN HOTEL DU BEL OMBRAGE

Tenue par MmeFieurgant Se recommande aux touristes et à MM. les vovageurs par sa bonne cuisine et son confortable

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme. — Capital 8.000.000 Siège Social à TUNIS OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépêt à vue et à échéances fixes - Garde de titres. Payement et escompte de coupens. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions

Pasteurisation des Vins APPAREIL BOURDIL de Narbonne

HORS CONCOURS S'adresser à M. Fernand ARNAUD Consignataire, rue de Strasbourg

TRANSIT & CAMIONNAGE

COMBALUZIER & FARINE Tunis, 8, rue de Portugal

et nouveau port (quai ouest) Commissions et Consignations. - Expéditions et transports pour tous pays. - Formalités en douane. - Spécialité de déménagements. Emballage de Mobiliers Vastes magasins de dépôt.

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes B. RICHARD, A. MILITTE

SUCCESSEUR Bureaux : Place de la Gare Francaise. - Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon. TUNIS

FÉLIX FISCHEL

diplôme de l'école nationale des beaux-arts TUNIS — 31, rue Bab-el-Kadra, 31 — TUNIS

Vastes dépôts et ateliers en face le cimetière du Belvédère Chapelles, Caveaux, Mausolées, Entourages, Croix en tous genres : forge, fonte, bois et pierre. Gravure et Sculpture. Vente de marbre gros et détail. Envoi de dessins et croquis sur demande. Entretien de tombes.

Magasin d'exposition — Marbre, gros et détail

Expéditions dans l'intérieur

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES Entreprise générale de fêtes publiques et privées VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DECORATIONS DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

MAISON DE DECORS FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES

Dorure sous verre — Entreprise de peinture LORENZI. 16, RUE ES SADIKIA

DROGUERIE. PRODUITS CHIMIQUES Peintures et Fournitures pour Machines AISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS ROSSET-BRESSAND, pharmacien VIN TONIQUE DES SUFFETES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au publicaprès plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitementpar excellence des testes les personnes affaiblies par les chalcurs. Collophénique, d'emploi certin, pour brûlures et plaies excès, infiammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de la chevelure de la Bésence par l'etour du

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par 1 etour du

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

BOURREL

entrepositaire Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Ce, de Cruas,

bassin du Teil (Ardèche).

Chaux éminemment hydradaulique, Ciment Portland Grapper Entrepôts et bureaux : 54 , avenue de la Marine, TUNIS.

Louis FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER Service spécial de Déménagements MAGASINS DE DEPOTS

A. DEPOUZIER propriétaire

ÉTABLISSEMENT DE 1er ORDRE No pas confondre avec re TERMINUS-HOTEL Restaurant à prix fixe et à la carte ON PREND DES PENSIONNAIRES

AUX APPROS OF STREET OF STREET

23, rue Al-Diazira - TUNIS VEUVE C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareils de pesage de tous systèmes Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

C-Restaurants Négociants

9, rue Amilear - TUNIS Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50 — Appartements con-

fortables à louer pour familles Prix très réduits, - Pension très soignée

Brasserie Tourtel

A BIJOUVILLE (BIZERTE) CLÉMENT B. PROPRIÉTAIRE

REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE Cuisine soignée - Service irréprochable Consommations des premièrs marques

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE Succursale de Tunis, 8, rue Malta-Srira

Pour éviter tout retard dans les livraisons, les commandes devront être adressées à l'avenir à M.R.MARTIN, directeur de la succursale, 8, rue Malta-Srira, ou 17, rue de Portugal, à Tunis.

La succursale ayant décidé la suppression des intermédiaires et se chargeant à l'avenir de toutes les expéditions, prie sa nombreuse clientèle de se mettre en garde contre la fourniture, sous l'étiquette de glace hygiènique algèrienne, de produits imitatifs et inférieurs. Expéditions dans toute la Régence; poids garanti. Prix réduits

TAVERNE ALSACIENNE TUNIS - AU PORT - TUNIS Etablissement nouveau de tout premier ordre

M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou diner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irrépro-

Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts. On prend des pensionnaires. — Consommations de marque

BOULANGERIE MERIDIONALE PATISSERIE-CONFISERIE

48, Rue Al-Djazira. — TUNIS

C. FEBRIER Spécialité de pain diogène - Livraison à domicile

Demandez partout KINA-BELLOT ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis Dépôt général des eaux minérales de VICHY des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Cie et du Champagne MONTEBELLO

J. CHEVALIER

TUNIS - 26, Rue Es-Sadikia, 26 - TUNIS REPRÉSENTANT GÉNÉRAL

de la Société Industrielle des Téléphones de Paris CAPITAL: 18 Millions de Francs

FOURNITURE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTRICITÉ CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES EN TOUS GENRES Machines à écrire "Remington" Extincteurs et Avertisseurs d'Incendie

Remises spéciales à Messieurs les Electriciens ASSURANCES: INCENDIE, VIE, GRÊLE

Demander prix, catalognes et renseignements à M. J. CHEVALIER TUN/S — 26, Rue Es-Sadikia, 26 — TUNIS

MAISON MODELE

Avenue de France et rue de Bône, Tunis Succursale à Bizerte

VETEMENTS CONFECTIONNES ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie-Bonneterie DEPOT

TORRILHON* et Cie DES USINES DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage. Caoutohouo pour toutes industries, vètements indécemposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageuse Sadresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

ou Domaine de Potinville MME HOLMIERE

23, Rue d'Italie, TUNIS LIQUEURS DE MARQUE

LIVRAISON A DOMICILE

BOULANGERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Patisserie de premier ordre Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes. mariages et speq Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie**

SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

BLEER BERREER BREER DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE

et Ciments

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage #XTD: YED YOU DIVE TO BE

National d'Escompte de l'aris Société anonyme au capital de 150 millions de fr.entièrement verses

AGENCE DE TUNIS M. Victor Richard, Directeur

Sous-Agences à Sousse et àSFAX, Bureau à GADES Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fine avences sur titres et sur mu-

chandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, doirus de bourse, dépôts de titres sour-criptions et opérations diverses sur titres, latires de crédit nouveyage, etc. DÉPOTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES À vue, 2 %, - à 2 ass, 2 1 2 %, - à 3 ass, 3 %, - à 4 ass 3 4 2 %.

LOCATION DE COFFRES-FORTS Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour a garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécutifé contre le risque du vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois